

La déchèterie temporaire de la Vigne de retour depuis le 5 mars

Après l'expérience réussie de cet automne, la déchèterie temporaire dédiée aux déchets verts des particuliers revient à la Vigne dès le 5 mars. Ce service de proximité est le fruit d'une coopération entre la Ville de Lège-Cap Ferret, à l'initiative du projet, et la COBAN, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, en charge de la collecte et du tri des déchets. À la clé : du temps gagné, des trajets et des émissions de gaz à effet de serre évités.

La déchèterie temporaire des déchets verts revient à la Vigne du 5 mars au 24 avril. Cet automne, la Ville et la COBAN avaient proposé ce nouveau service, en attendant la construction de la future déchèterie fixe, pour laquelle subsiste une série d'obstacles règlementaires.

Cette opération a remporté un franc succès : plus de 2 000 utilisateurs ont apporté plus de 200 tonnes de végétaux, et les usagers ont fait preuve de civisme dans leur immense majorité, en respectant les consignes de tri et les abords du site. Les conditions étaient donc réunies pour remettre en place ce service dès le début du printemps, période de fortes coupes de végétaux.

Les modalités pratiques :

- -Déchèterie réservée aux dépôts de déchets verts des particuliers.
- Lieu : La Vigne, parking dit de « la Brocante » après le Port en descendant vers le sud
- Ouvertures : Les vendredis et samedis, du 5 mars au 24 avril 2021 Mars : 9h00-12h30 / 14h00-18h00, Avril : 9h00-12h30 / 14h00-18h30 (horaire à confirmer selon

l'évolution du couvre-feu).

- Règles et conditions d'accessibilité identiques à celles des autres déchèteries du territoire.

COVID 19 : Protégeons-nous

– Le port du MASQUE est OBLIGATOIRE dans toutes les déchèteries.

– Merci de respecter les mesures de distanciations sociales.

– Pour éviter tout contact, les agents de la COBAN ne peuvent pas prêter d'outil ni aider au déchargement. Pensez à venir avec votre matériel pour décharger les déchets verts de votre véhicule ou remorque.

Merci aussi à tous les usagers de faire preuve de civisme en respectant les consignes de collecte et les abords du site, conditions essentielles à la poursuite de ce service public de proximité.